

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE POUR LA FAÇADE MARITIME MANCHE EST – MER DU NORD

Séance du 19 juin 2012

NOTE D'INFORMATION AUX MEMBRES

Schéma régional de développement de l'aquaculture marine

Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine visent à dégager des perspectives pour le secteur de l'aquaculture marine. Il sont prévus par l'article L. 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime, créé par l'article 85 de la Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et dont le régime juridique est fixé par le décret n° 2011-888 du 26 juillet 2011.

L'objectif de ces schémas, valides cinq ans, consiste à recenser les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture durable. Afin de permettre de régler le plus en amont possible les problèmes liés à la concurrence pour l'accès et l'utilisation de l'espace sur le littoral. En effet, l'élaboration de ces schémas doit résulter d'une phase de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (services de l'État, professions maritimes, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, personnalités qualifiées) qui permettra d'identifier les sites devant être retenus dans les schémas.

Il sont établis à partir des caractéristiques physiques et environnementales mais également des usages (nautisme, pêche, navigation maritime, etc.) et du caractère praticable (accès nautiques et terrestres) des sites concernés.

L'attribution d'une concession de cultures marines à l'intérieur d'une zone identifiée comme propice ne dispensera pas de la réalisation des procédures d'enquête prévues par le décret n°83-228 du 22 mars 1983 modifié relatif aux concessions de cultures marines, et ne préjugera de leur issue positive. De même, une concession pourra être accordée dans un site qui ne serait pas recensé par le schéma et à l'intérieur d'un site recensé favorablement, une activité autre que d'aquaculture à condition que le demandeur démontre au préalable la compatibilité de son projet avec l'aquaculture marine.